

[Commentaire de J. Lansac (CNGOF) 12.04.07]

La SHAM assure pour 15 000 euros par an, dont la moitié est prise en charge par la CNAM si le G/O déclare les événements porteurs de risque à Gynerisq. Le plafond est de 6 millions d'euros par sinistre et 12 millions par an. Lors de la première installation, le rabais est de 50 % pour la première année.

Le remplaçant est couvert par l'assurance du remplacé si le remplacement est inférieur à un mois. Au-delà, le remplaçant doit être assuré et la prime est à discuter.

J'attends des explications de la MACSF/Sou médical sur les primes très élevées demandées.

[Commentaire de G.M. Cousin (SYNGOF) 12.04.07]

Ce tarif intéressant et préférentiel SHAM ne s'applique que si l'établissement est assuré par la SHAM, et l'obstétricien aussi. Il est probable que la SHAM ait décidé de faire une prime d'appel et pour elle c'est facile car elle n'assurait pas d'obstétriciens avant 2006 et n'a donc aucune charge provisionnée pour des affaires remontant à plusieurs années et qui ne sont toujours pas résolues.

À mon avis, le bon chiffre d'assurance est celui de Branchet : entre 15 et 18 000 euros, qui assure des obtétriciens depuis plus de 5 ans, mais qui ne propose qu'un contrat avec plafond de garantie à 3M d'euros.